

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur le Pérou

Embargo : Jeudi 21 novembre 1991 à 00 h 01 GMT

Index AI : AMR 46/70/91

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

PÉROU

Des centaines de personnes tuées ou "disparues" malgré les promesses du nouveau gouvernement

Amnesty International a annoncé ce jour (Jeudi 21 novembre 1991) qu'en dépit des engagements réitérés du président péruvien en faveur des droits de l'homme, plus de deux cents personnes avaient été tuées ou avaient "disparu" pendant l'année écoulée alors qu'elles se trouvaient aux mains des forces de sécurité ; il est arrivé que des familles entières soient sauvagement massacrées.

« Si l'on regarde la réalité des droits de l'homme au Pérou, on est encore très loin des promesses faites il y a plus d'un an. Alors que des centaines de Péruviens ont été victimes de graves violations au cours de l'année écoulée, le président s'en est pris aux militants des droits de l'homme. Aucune des mesures nécessaires n'a été prise pour changer radicalement le cours des choses au Pérou. », a déclaré l'organisation mondiale de défense des droits de l'homme.

Dans un nouveau rapport publié ce jour, Amnesty International annonce que, depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en juillet 1990, quelque 250 "disparitions" ou exécutions extrajudiciaires ont été recensées, pour la plupart dans les zones placées sous commandement politico-militaire en vertu de l'état d'urgence. L'Organisation craint que le nombre réel des victimes ne soit jamais connu.

Malgré le nombre de violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par les militaires depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, peu d'enquêtes judiciaires ont été menées et l'Organisation n'a eu connaissance d'aucune condamnation.

Amnesty International déclare dans une lettre ouverte au président Fujimori, rendue publique ce jour : « Nous pensons qu'un sentiment d'impunité règne au sein des forces armées. Cette attitude dangereuse est encouragée par le fait que les militaires ne sont jamais traduits en justice ni condamnés pour les violations qu'ils commettent. »

L'Organisation indique également dans cette lettre qu'elle a été scandalisée par la récente déclaration du président Fujimori. Celui-ci a condamné les groupes de défense des droits de l'homme en général, en les présentant comme « le bras légal de la subversion » et « des agents de la terreur ». Amnesty International craint que cette prise de position n'entraîne de nouvelles menaces et attaques contre les militants des droits de l'homme.

Les violations flagrantes commises depuis près de dix ans au Pérou sont le plus souvent perpétrées lors d'opérations de représailles menées contre des communautés villageoises à la suite d'attaques de l'opposition armée, notamment le Sendero Luminoso

(Sentier lumineux) ou le Movimiento Revolucionario Túpac Amaru (MRTA, Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru). Des communautés entières ont parfois été décimées en représailles des atrocités commises par les groupes armés.

Les exécutions extrajudiciaires massives de paysans et d'opposants présumés n'ont pas cessé sous le nouveau gouvernement ; au moins quatre massacres imputables aux forces de sécurité ont été signalés depuis la mi-1990. Seize personnes, dont un enfant de onze ans, auraient été abattues par des militaires et des membres de patrouilles de défense civile en août 1990 après avoir refusé de prendre part à une attaque contre le Sentier lumineux. En mai dernier, six autres paysans auraient été tués par des soldats qui s'étaient fait passer pour des membres du Sentier lumineux.

Depuis juillet 1990, près de 200 personnes, dont bon nombre de paysans, ont "disparu", pour la plupart dans les zones soumises à l'état d'urgence ; les militaires considèrent que les gens soutiennent la guérilla simplement parce qu'ils vivent dans des régions où sévit le conflit armé. Les uns "disparaissent" immédiatement, les autres, après avoir été arrêtés arbitrairement. La plupart d'entre eux ne reviennent pas. Ceux qui sont libérés ont souvent été torturés. Certains sont retrouvés vivants, bâillonnés et ligotés, après avoir été jetés d'un véhicule militaire, sans qu'il existe la moindre trace officielle de leur détention.

Dans son rapport, Amnesty International condamne fermement les atrocités perpétrées par le MRTA mais surtout par le Sentier lumineux. Au mépris des principes du droit humanitaire, ce dernier a massacré depuis 1980 des milliers de civils non combattants et de militaires faits prisonniers. Il a en outre assassiné quelque 90 maires et un certain nombre de ressortissants étrangers, notamment une religieuse, des prêtres et des personnes travaillant sur des projets de développement.

Dans sa lettre au président Fujimori, l'Organisation fait observer que de telles exactions ne peuvent jamais excuser les violations commises par les forces de sécurité. Elle poursuit : « Le recours à la terreur par les groupes d'opposition ne peut en aucun cas justifier le contre-terrorisme pratiqué par les forces de l'ordre. »

Amnesty International se félicite des récentes initiatives en faveur des droits de l'homme, notamment celles qui facilitent l'accès à tous les lieux de détention, dont bénéficient désormais les procureurs enquêtant sur des cas de violations et le Comité international de la Croix-Rouge.

L'Organisation réclame cependant des changements plus radicaux dans la procédure d'enquête sur les violations des droits de l'homme et la comparution des coupables en justice. Elle demande notamment que ces cas soient confiés aux tribunaux civils plutôt qu'aux juridictions militaires.

Rares ont été les coupables présumés ayant comparu devant des tribunaux militaires et aucun n'a été condamné, même lorsque les autorités avaient reconnu que des civils avaient été délibérément et arbitrairement massacrés.

FIN DU COMMUNIQUÉ